



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

169-A, rue Laurier : Demande de dérogation mineure présentée par M. Martin Rivest-Éthier pour le compte de M. Normand Crépeault, visant à fixer à 5,2 mètres, 1,15 mètre et 1,3 mètre plutôt qu'à 6 mètres, 7,5 mètres et 3 mètres comme le prescrit la réglementation, les marges avant, arrière et latérales minimales applicables à un projet de construction d'un garage privé adossé au bâtiment principal, le tout, sur le lot 3 852 698 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 mai 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville accepterait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 10 avril 2019.

Me ANNIE LAFOND, notaire

Greffière